COMMUNE DE SAINT-FERME	PROCES VERBAL 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme DALLA-LONGA Marie-France.

- **Nombre de membres en exercice : 9**
- **Nombre de membres présents : 6**
- **Nombre de membres votants : 6**

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/06/2026

Étaient présents : Mesdames et Messieurs,

Marie-France DALLA-LONGA, Aurélie BOUTON DROUARD, Jérémy MONTION, Pierre-Lottie DOGAN, Solange SAINCRIT, Philippe DUFAURE.

Absents excusés : Frédéric BOURDON, Sophie MARNIESSE , Nancy VACHET.

Secrétaire de séance : Aurélie BOUTON DROUARD est nommée Secrétaire de séance pour le Conseil municipal du 05/06/2026.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 21/05/2026

Madame le Maire propose au conseil municipal de valider le procès-verbal du 21/05/2026.
Validation à l'unanimité.

Élection de la désignation du délégué et des suppléants des conseillers municipaux en vue de l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L. 293 du code électoral ;

Vu les articles R.131 à R. 148 du code électoral ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément. Le conseil municipal procède à celle des suppléants aussitôt après l'élection du délégué.

Considérant que le ou les délégués sont élus au scrutin secret majoritaire à deux tours ; l'élection est acquise au 1er tour si un candidat recueille la majorité des suffrages exprimés. Dans le cas contraire, il est procédé à un second tour, l'élection à lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu. En cas de scrutin plurinominal (présentation des candidats par liste), les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

COMMUNE DE SAINT-FERME	**PROCES VERBAL** **05/06/2026**

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire.
Il comprend en outre :
- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé :

- Mme Marie-France DALLA-LONGA Maire, présidente,
- Mme Solange SAINCRIT, conseillère municipale plus âgée,
- M Philippe DUFAURE, conseiller municipal plus âgé,
- M Pierre-Lottie DOGAN, conseiller municipal moins âgé,
- M Jérémy MONTION, conseiller municipal moins âgé,

- **Après un appel de candidature pour le délégué, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 6
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 3

Ont obtenu :
–Mme Marie-France DALLA-LONGA 6 (six) voix
- Mme Marie-France DALLA-LONGA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée déléguée.

- **Après un appel de candidature pour les suppléants, il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 6
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 6
Majorité absolue : 3

Ont obtenu.

COMMUNE DE SAINT-FERME	**PROCES VERBAL** **05/06/2026**

– M. Frédéric BOURDON 6 (six) voix
– M. Philippe DUFAURE 6 (six) voix
– Mme Aurélie BOUTON DROUARD 6 (six) voix

– M. Frédéric BOURDON 6 (six) voix ayant obtenu la majorité, a été proclamé ***délégué suppléant***
– M. Philippe DUFAURE 6 (six) voix ayant obtenu la majorité, a été proclamé ***délégué suppléant***
– Mme Aurélie BOUTON DROUARD 6 (six) voix ayant obtenu la majorité, a été proclamée ***déléguée suppléante.***

- Fin de la séance à 18h30.

Secrétaire de séance
Aurélie Bouton Drouard

Madame Le Maire
Marie-France DALLA-LONGA